

Communauté de Communes DRAGA



RAPPORT D'ACTIVITE

Bidon

Bourg Saint Andéol

Gras

Larnas

Saint Just d'Ardèche

Saint Marcel d'Ardèche

Saint Martin d'Ardèche

Saint Montan

Saint Remèze

Viviers



2013

Conseil Habitat Jeunes

Ardèche
Rhodanienne
Méditerranéenne





Introduction

Monsieur Jean-Paul CROIZIER

Chers Elus communautaires, municipaux, partenaires institutionnels ou privés, citoyens de la CC DRAGA,

Afin de garantir une plus grande transparence et instaurer un climat de confiance plus important, la loi nous oblige à faire paraître le rapport de l'année précédemment écoulée.

En effet, avant le 30 Septembre de chaque année, la CC DRAGA doit produire entre autre, un rapport d'activité faisant apparaître l'ensemble de son action passée.

Cette année encore le rapport est produit pour le Conseil Communautaire du mois de Septembre. Et tend à devenir un support de communication.

Vous trouverez dans ce document tous les points importants qui ont fait de cette année 2013 une année chargée, tout en prenant soin de retracer la vie de l'établissement et de faire connaître les évènements marquants. Ne vous y trompez pas : ce rapport d'activité tout en étant le plus clair possible, fidèle aux faits et aux actes passés en 2013 n'est qu'un bref aperçu de notre activité annuelle et permet seulement de se rendre compte de la place grandissante que prend la Communauté de Communes DRAGA dans la vie du citoyen.

L'année 2013 a été marquée par des prises de compétences (Tourisme, Communication électronique) mais également par la mise en place de certaines évolutions sur le Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, une continuité de notre politique sur la gestion des déchets avec l'implantation de nouveaux points de collecte avec des conteneurs semi-enterrés, des travaux sur les réseaux d'eau de plus en plus nombreux...

Je vous souhaite à tous une bonne lecture !

Nous profitons de ces quelques lignes pour avoir une pensée adressée à Monsieur André Pesenti, ancien Maire de Saint Marcel d'Ardèche et ancien Vice-Président de la Communauté de Communes DRAGA délégué aux Finances.



Il a fait partie des maires fondateurs de la Communauté de Communes. Par ces quelques lignes, nous souhaitons lui rendre un dernier hommage pour son dévouement sur sa commune et l'intercommunalité, durant toutes ses années .

SOMMAIRE

Introduction par Jean-Paul CROIZIER

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRAGA

Création	6
Composition	6
Fonctionnement	7
Conseil Communautaire	7

POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement Economique	8
Habitat	10
Tourisme	11

POLE ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets	12
SPANC	13
AEP	14

POLE PETITE ENFANCE ENFANCE-JEUNESSE

Présentation	16
Petite enfance	17
Enfance	18
Jeunesse	19

POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Ressources Humaines	20
Finances	22
Agences Postales Intercommunales	24
Transport Local Spécifique	26



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DRAGA

Création

La CC DRAGA existe depuis le 1er Janvier 2004 suite à la délibération du 19 Décembre 2003. La Communauté de Communes est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I). Ses règles de fonctionnement sont proches de celles qui sont appliquées dans les communes ; elle exerce les compétences qui lui sont dévolues selon les mêmes principes et avec les mêmes pouvoirs.

Les principales compétences de la CC DRAGA :

- L'aménagement de l'espace communautaire
- Le développement économique
- L'emploi
- La protection et la mise en valeur de l'environnement
- La voirie
- L'énergie
- L'organisation du transport scolaire
- Les agences postales
- Les actions nouvelles dans le domaine de l'Enfance Jeunesse

Composition

En 2013, la Communauté de Communes DRAGA comptait 20 175habitants pour 10 communes représentées :

- Bidon (194 habitants)
- Bourg Saint Andéol (7483 habitants)
- Gras (580 habitants)
- Larnas (132 habitants)
- Saint Just d'Ardèche (1657 habitants)
- Saint Marcel d'Ardèche (2498 habitants)
- Saint Martin d'Ardèche (926 habitants)
- Saint Montan (1853 habitants)
- Saint Remèze (895 habitants)
- Viviers (3957 habitants)



Fonctionnement de la CC DRAGA

Commissions thématiques : chaque commission est dirigée par un Vice-Président et composée d'élus communautaires ou communaux

Commission d'Appel d'Offres

Commission de Délégation des Services Public

**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et
Commission Finances**

Commission du Développement Economique et de l'Emploi

Commission de l'Energie et de l'Alimentation en Eau Potable

Commission de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission de l'Environnement et des Ordures Ménagères

Commission du Patrimoine et de la Culture

Commission de l'Aménagement de l'Espace Communautaire

**Commission de la Communication et du Suivi des Agences
Postales et du centre de Secours**

Commission du Personnel

Commission intercommunale des impôts directs

**Groupe de Travail « Pôle de Service de la Maison de
l'Emploi »**

Commission du Tourisme

**Bureau : composé du
Président et des
Vice-Présidents**

**Il étudie les propositions
des commissions
et prépare les Ordres
du Jour des Conseils
Communautaires**

**Conseil Communautaire : Composé de 30
élus communautaires**

**Le Conseil Communautaire
examine et rend
exécutoire les décisions.**

Réalisation des actions

Conseil Communautaire de 2013 (titulaires)

Bidon : André VERMOREL (VP), Bernard PUGEAT

**Bourg Saint Andéol : Serge MARTINEZ (VP), Marie-Paule MURPHY, Jacky BEAU,
Odile ELDIN, Ghislaine AURIOL, Lucien GREGOIRE,**

Gras : Jean-Paul CROIZIER (Président), Catherine VALETTE

Larnas : Marc BOULAY (VP), Bernard CHAZAUT

**Saint Just d'Ardèche : Brigitte PUJUGUET GUIGUE (VP), Jocelyne COMBALUZIER,
Pierre CAROU**

**Saint Marcel d'Ardèche : André PESENTI (VP), Jean- Louis ISSARTEL, Jean-Claude
NOUZARET, Bernadette DALLARD**

Saint Martin d'Ardèche : Louis JEANNIN, Daniel ARCHAMBAULT (VP)

Saint Montan : Alan CARRARO, Roland RIEU (VP), Maurice ARMAND

Saint Remèze : Paul LAVIE (VP), Murielle QUINQUINET

**Viviers : Francois LOUVET, Lucette REBOULLET, Dominique PERMINGEAT, Michel
GERAY**

POLE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement Economique

Requalification de la zone du Banc Rouge

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité des zones d'activités, la Communauté de Communes a souhaité entreprendre un vaste chantier de requalification de la zone d'activités du Banc Rouge (Saint-Marcel d'Ardèche) afin d'améliorer les conditions d'implantation des entreprises et favoriser l'accueil de nouveaux projets.

La Communauté de Communes a donc engagé d'importants travaux pour un montant total de **513 708 € HT** comprenant la réalisation de voiries, d'espaces communs, d'une signalisation adaptée, de trottoirs, la démolition de plusieurs bâtiments en état de ruine, des travaux de dépollution, la reprise du réseau d'eaux pluviales et de défense incendie ainsi que la réalisation d'un bassin de rétention.



Bistrot de Pays Larnas



La Communauté de Communes, en partenariat avec l'Etat (FISCAC) et le Conseil Général de l'Ardèche, a souhaité soutenir la commune de Larnas dans son projet d'accompagnement à la création d'un restaurant bar assorti d'activités multiservices de première nécessité. Une subvention de **20 000 €** a ainsi été accordée à la commune au titre du soutien aux activités de proximité et de première nécessité dans les zones rurales. Cette subvention permet de couvrir une partie des dépenses de l'investissement immobilier nécessaire à l'implantation de cette activité.

Bacacier

La Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Régional Rhône Alpes et le Conseil Général de l'Ardèche, a souhaité accompagner l'implantation de l'entreprise Bacacier sur la ZA de Fanjouge à Bourg-Saint-Andéol. Une subvention de **8 500 €** a ainsi été accordée, permettant de lever plus de **127 000 €** d'aides publiques au total. L'entreprise, spécialisée dans la transformation à froid de l'acier en produits finis de couverture pour le bâtiment, s'est engagée à créer **20 emplois** d'ici 3 ans pour un investissement prévisionnel de plus de **3,8 millions d'euros**.

Soutien au développement du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, de l'emploi et de l'insertion professionnelle

La Communauté de Communes soutient techniquement et financièrement différents partenaires, et notamment :

- **Initiative Seuil de Provence** : cette plateforme d'initiative locale propose aux créateurs d'entreprises un appui personnalisé au montage de leur projet, un soutien financier notamment sous la forme de prêts à taux 0%, ainsi qu'un accompagnement post-création. En 2013, 12 entreprises du territoire (reprises ou créations) ont été soutenues pour un montant total de 76 500 euros sous forme de prêts d'honneur ayant permis la création ou le maintien de 18 emplois ;

- **Pays de l'Ardèche Méridionale** : la Communauté de Communes, au travers de sa participation soutient notamment la pépinière d'entreprises Le Faisceau Sud ;

- **Pôle de compétitivité Trimatec** : ce pôle œuvre pour la mise en valeur des technologies issue du nucléaire, et le développement d'applications connexes dans des domaines variés (pharmacie, cosmétique, traitement des déchets etc...) ;

- **Maison de l'Emploi et de la Formation** : cette association travaille sur la prévision des besoins en ressources humaines afin d'adapter les offres de formation, sur les problématiques des publics les plus éloignés de l'emploi et sur le développement et l'accompagnement des initiatives pour le développement de l'emploi local ;

- **ECATE** : cette association oeuvre pour l'insertion par l'activité économique. Elle permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.



Communications électroniques

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes DRAGA a souhaité le transfert de la compétence « communications électroniques » dans le but que le développement des infrastructures de réseaux de télécommunications soit exercée à l'échelle intercommunale notamment en perspective d'un possible développement d'un réseau de fibre optique.

Habitat / Aménagement de l'espace

Politique du logement

Notre Communauté de Communes est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) exécutoire depuis l'été 2012. Le PLH est un document de prospective qui anticipe les besoins, les attentes, et les objectifs à mettre en oeuvre en matière de logement à l'échelle intercommunale. C'est également un programme d'actions à mettre en oeuvre sur la période 2012-2017. La communauté de communes se bat avec une réelle opiniâtreté, pour fournir un logement à toutes les tranches de population, dans un contexte actuel général difficile. Ce ne sont pas moins de 845 logements dont 194 logements sociaux qui constituent les objectifs de réalisation pour les six années à venir.



Amélioration de l'habitat

La CC DRAGA s'est engagée à soutenir le programme national « Habiter mieux » d'aides à la rénovation thermique avec l'Etat depuis fin 2011. Dans ce cadre, elle a d'ores et déjà soutenu une douzaine de propriétaires occupants aux ressources modestes pour la réalisation de travaux de rénovation thermique et a mis en place des actions d'animation autour de ce dispositif.

Plus globalement, la CC DRAGA a souhaité intervenir globalement sur l'amélioration de son parc privé ancien dégradé.

La Communauté de Communes a réalisé, en 2013, une étude d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui a confirmé la nécessité d'engager ce type d'opération, défini les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre et proposé un programme d'intervention volontariste.

Une OPAH, c'est quoi ? C'est une opération qui permet aux propriétaires de logements de réaliser des travaux de réhabilitation (travaux de mise aux normes, d'adaptation au handicap ou d'amélioration des performances thermiques) grâce au concours financier de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de l'Etat, de la Communauté de communes et des communes de Bourg Saint Andéol et Viviers.

Les propriétaires occupants et bailleurs sont concernés. Une OPAH RU dynamise le secteur du bâtiment également. En effet, les subventions octroyées par les collectivités et l'Etat dans le cadre de ce type d'opération viennent booster les initiatives privées. On estime à près de 6 millions d'euros le montant des travaux réalisés lors de cette opération qui profite ainsi aux entreprises locales.



Le développement de l'offre de logement pour tous publics

DRAGA appuie la diversification de l'offre de logement sur son territoire afin de répondre aux besoins de la population. Une offre nouvelle devrait voir le jour sur Viviers et sur Saint Montan.

Logement des jeunes

DRAGA soutient la mise en œuvre d'actions spécifiques en faveur du logement et de l'hébergement des jeunes en partenariat avec les territoires voisins ainsi que le milieu associatif et les partenaires institutionnels.



Un Service Logement des Jeunes (SLJ) a pu voir le jour pour informer et accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans leurs démarches d'accès au logement. Une permanence sera mise en place à partir d'avril 2014 sur la Commune de Bourg Saint Andéol.

Le développement d'un dispositif de cohabitation intergénérationnelle « Cohabitions en Vivarais Méridional », solution alternative d'hébergement est également en place sur le territoire via l'association AIDER

Tourisme

Le Conseil Communautaire a voté en faveur du transfert de la compétence Tourisme lors du Conseil Communautaire en date du 19 Septembre. L'arrêté préfectoral du 19 Décembre 2013 a entériné ce transfert.

Pourquoi ce transfert ?

**Permettre à notre territoire de mieux capter les touristes ;
Répondre aux enjeux nouveaux comme l'ouverture prochaine de l'espace de restitution Caverne Pont d'Arc Ardèche, à la mise en œuvre de la Via Rhôna ;
Améliorer notre visibilité à l'extérieur grâce à une communication commune ;
Optimiser l'affectation des moyens financiers grâce à l'organisation intercommunale ;
Apporter une offre de services plus complète au sein de chaque office de tourisme et point d'information du territoire ;
Proposer de nouveaux services pour les touristes et les hébergeurs.**

Quelle organisation ?

La Communauté de Communes a décidé de créer un Office de Tourisme Intercommunal érigé sous la forme d'un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC). Cet établissement regroupe les activités des offices de tourisme de Bourg-Saint-Andéol, Larnas, Saint-Martin d'Ardèche et Viviers et des points d'information de Saint-Marcel d'Ardèche, Saint-Montan et Sauze.

Quels moyens ?

**Les missions de l'office de tourisme intercommunal sont financées :
par la Communauté de Communes au travers d'une subvention annuelle encadrée par une convention d'objectifs ;
par les recettes de la taxe de séjour. Cette nouvelle organisation implique une harmonisation des pratiques et tarifs en matière de taxe de séjour. Dans ce cadre, une taxe de séjour intercommunale a été créée, à partir du 1er janvier 2014, en lieu et place des taxes de séjour communales.
par les ressources propres de l'Office de Tourisme Intercommunal au travers de la commercialisation de produits touristiques (ventes de séjour, boutiques...).**

POLE ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets

Depuis 2005, la CCDRAGA a pour compétence la gestion des déchets. Cette Compétence regroupe quatre éléments principaux à savoir : la collecte des déchets, le traitement des déchets, la gestion du parc de pré-collecte et la communication afférente.

Mise en place de conteneurs semi-enterrés

Un marché à bon de commande d'une durée de 3 ans a été conclu en 2012 pour la fourniture et la mise en place de conteneurs semi-enterrés. L'objectif étant de remplacer les colonnes aériennes en mauvais état par des conteneurs semi-enterrés (CSE) afin de favoriser l'accès au tri et donc faire des économies. Trois points ont été créés en 2013 pour un total de 14 CSE implantées pour un montant total d'environ 72 700€ TTC. Des CSE ordures ménagères ont été implantés sur ces points de manière à ce que tous les types de déchets ménagers puissent être déposés sur chacun des nouveaux « points tri ». Plus de 120 bacs de regroupement à ordures ménagères ont été retirés et remplacés par ces nouveaux conteneurs depuis le début de cette opération.

Etude optimisation des collectes

Une étude d'optimisation des collectes a été lancée avec le cabinet Indiggo ayant pour objectif de faire apparaître les pistes d'optimisation des collectes pouvant être appliquées sur la CCDRAGA et de fournir un programme de mise en place de ces actions pour les années à venir.

Collecte des pneus et d'amiante à destination des particuliers

Depuis 2011, la CCDRAGA organise une collecte de pneus pendant une durée de trois semaines au mois d'Avril. En 2013, 7,76 tonnes (soit environ 90m³) de pneus ont été collectés. De plus, le Syndicat des Portes de Provence organise plusieurs collectes d'amiante tout au long de l'année (3 collectes par an généralement). Ces collectes sont organisées sur les déchèteries du territoire du SYPP et se font par inscription préalable. La CCDRAGA informe les usagers par voie de presse, site internet et affichage dans ses différents locaux. En 2013, 38,06 tonnes d'amiante ont été collectées sur l'ensemble du territoire du SYPP.

Ressourcerie ECATE

En septembre 2013, l'association ECATE, avec la CCDRAGA, a mis en place une Ressourcerie sur le territoire. L'association collecte les objets pour lesquels un réemploi est possible soit directement soit après « remise en état » dans un atelier.

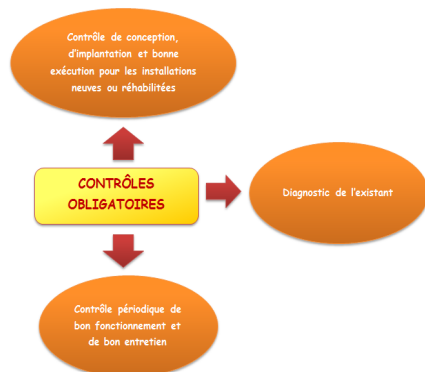
Site internet

Afin d'améliorer la communication envers les usagers de la CCDRAGA, le site www.yakatrier.fr a été restructuré en début d'année 2013. Ce site contient toutes les informations importantes concernant la gestion des déchets (consignes de tri, organisation des collectes, emplacement des points de collecte sélective, horaires d'ouverture des déchèteries...).

Un rapport annuel est produit uniquement sur la gestion des déchets, il est bien entendu consultable au siège de la CC DRAGA, ainsi que sur le site internet www.yakatrier.fr

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) a été transféré à la Communauté de communes DRAGA le 12 septembre 2011, conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992.



Est considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers - qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement non collectif. Le SPANC est concerné par 2 615 installations d'ANC, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire de 21 493 habitants.

Le SPANC exerce des compétences obligatoires dont le contrôle des installations existantes qui doit être réalisé selon une périodicité de 8 ans. Le service est doté d'un budget annexe au budget principal de la Communauté de Communes.

Un rapport annuel est produit uniquement sur le contrôle de l'assainissement non collectif, il est bien entendu consultable au siège de la CC DRAGA.

Les élus de la CC DRAGA ont fixé des tarifs de contrôles pour 2013 que vous pouvez voir ci-dessous :

Diagnostic de l'existant :	
- Installation existante	160€
- Installation supplémentaire sur la même parcelle	80€
- Dans le cadre d'une vente	300€

Contrôle de conception :	
- Construction neuve	300€
- Réhabilitation	300€
- Réhabilitation suite diagnostic – de 3ans	140€

Contrôle dans le cadre de :	
- Ajout d'une surface habitable de 1 à 20 m ²	160€
- Ajout d'une surface habitable supérieur à 20 m	300€

Voici les éléments de contrôles concernant 2013 :

	<u>Total</u>	<u>Pourcentage</u>
Installations neuves	13	87%
Réhabilitations non subventionnées	2	13%

	<u>Total</u>	<u>Pourcentage</u>
Contrôles existants	176	83%
Ventes	36	17%

	<u>Total</u>	<u>Pourcentage</u>
Avis favorable	1	0%
Avis favorables avec réserves	163	77%
Avis défavorables	48	23%

Alimentation en Eau Potable

Cette compétence est la plus ancienne de la Communauté de Communes : elle était déjà exercée par l'ex-SIVOM du canton de Bourg St Andéol.

Les opérations concernent autant le captage, le traitement, la distribution, que la recherche et la préservation de la ressource.

Le Conseil Général de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau sont des partenaires privilégiés et contribuent au financement de certaines opérations.

Les travaux 2013

Montant des travaux 2013 réalisés : 1 062 492.80 €

Principales opérations sur 2013

1-Travaux de protection du puits St Nicolas à Viviers : 159 016 €

Besoins de protection, mise en sécurité et sécurisation des ressources en eau potable, mais aussi de protection d'ouvrages de traitement d'eaux usées contre les crues du Rhône. Ce fut une opération menées en groupement de commande.

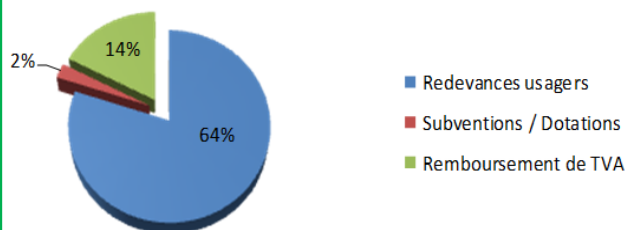
2-Travaux sur la canalisation sous RD 86 à Saint Marcel d'Ardèche : 212 277 €

Le long de la RD 86 à Saint Marcel d'Ardèche, une canalisation existante en très mauvaise état entraînait de nombreuses casses sur le secteur. Par conséquent, il était nécessaire de la remplacer.

3-Saint Montan Quartier Le Terral : 41 090.04 €

Les travaux objets du présent CCTP concernent l'extension de réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux Pluviales) et d'alimentation en eau potable Quartier « Le Terral » sur la Commune de SAINT MONTAN.

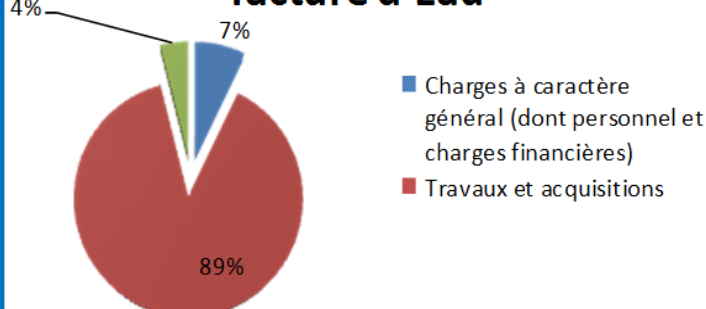
Répartition des recettes de facture d'Eau



Ce graphique explique le financement du service d'Alimentation en Eau Potable

Ce graphique explique comment sont utilisés les recettes provenant des factures d'eau potable.

Répartition des charges de facture d'Eau



Comment lire et comprendre une facture d'eau

Lorsque l'on paie une facture d'eau, ce n'est pas le prix de la matière première que l'on paie mais le coût de l'ensemble des services rendus pour bénéficier d'une eau potable, à domicile, toute l'année et sans interruption et, dans la majorité des cas, de la dépollution des eaux usées. Il est donc plus juste de parler du « prix des services de l'eau et de l'assainissement ».

1. Distribution de l'eau

Ce poste correspond à toutes les opérations nécessaires pour obtenir de l'eau au robinet : prélever l'eau dans la ressource, la traiter pour la rendre potable, la stocker, la contrôler tout au long de son parcours et l'acheminer jusqu'au domicile. Cette rubrique comprend généralement l'abonnement, la consommation (estimation) et la redevance « prélèvement des ressources en eau ».

2. Collecte et traitement des eaux usées (lorsque l'abonné est relié à un réseau de dépollution des eaux usées collectif)

Après avoir été utilisée, l'eau est évacuée hors des habitations. Elle est ensuite collectée et traitée en station d'épuration avant son retour dans le milieu naturel. Le coût correspond donc aux services pour collecter, transporter et nettoyer les eaux usées et entretenir le réseau d'égouts. Cette rubrique peut comprendre l'abonnement, une part variable calculée en fonction du nombre de m³ d'eau usée évacuée du domicile de l'abonné (équivalent au volume d'eau potable consommé).

3. Organismes publics

Cette rubrique regroupe les sommes perçues par des organismes publics ayant en charge de gérer l'eau. Les montants sont calculés en fonction du volume d'eau utilisé. La redevance de lutte contre la pollution par les Agences de l'Eau. La redevance pour la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées par les Agences de l'eau.

	Viviers	Canton de Bourg Saint Andéol
Part délégataire		
Abonnement	34,22	40,29
Consommation (/m ³)	0,64	0,73
Part Communauté de Communes DRAGA		
Abonnement	26,52	28,41
Consommation (/m ³)	0,36	0,58
Location compteur	1,74	

Les chiffres clés 2013

20 311 habitants desservis

9 798 abonnés

7 stations de production

27 réservoirs - 455 kms de réseaux

1 741 546 m³ produits¹ pour 109 117 m³ vendus

Taux de rendement (Moyenne nationale (Base SISPEA 2012) 76 %/ perte d'eau) :

70 % sur le secteur Véolia (394 km de réseau)

79 % sur le secteur SAUR (61 km de réseau)

POLE PETITE ENFANCE ENFANCE-JEUNESSE

Présentation

Le transfert de la compétence Enfance-Jeunesse est effectif depuis le 30 Avril 2012. Cette décision a été prise sur les principes fondamentaux suivants :

- Maintenir l'existant tout en travaillant sur la continuité éducative de l'organisation des structures ainsi que sur la cohérence des actions qui y sont proposées.
- Garantir la qualité des services et de l'accueil par un engagement financier de la Communauté de Communes, et par sa participation dans l'initiation, le suivi et le contrôle des actions.
- Identifier le besoin des populations résidant sur le territoire afin d'adapter l'offre au service.
- Identifier les enjeux économiques et sociaux pour maintenir le territoire à niveau de service en fonction des flux migratoires.

Le Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse a pour mission d'organiser et de coordonner les actions mises en place en direction des 0-18 ans à travers différentes activités de loisirs...Ce pôle a également pour objectif de travailler sur une organisation de fond efficace et permettre le maintien sur le territoire d'un niveau satisfaisant en matière de proposition d'action sociale, d'améliorer le service rendu en adaptant aux besoins actuels, former et professionnaliser les acteurs institutionnels et associatifs, proposer une offre suffisante et bien identifiée pour favoriser l'accueil des populations entrantes.

Le travail de la CC DRAGA est d'éviter que le territoire ne s'enlise dans une offre figée qui risque de s'étioler par manque de dynamisme, d'exigence et de projets innovants.

Pour répondre à toutes ses problématiques, le Pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse a été découpé en secteurs afin de pouvoir adapter les offres d'activités en fonction de l'âge des enfants accueillis :

- Petite Enfance pour les enfants de 0 à 3 ans
- Enfance pour les enfants de 3 à 10 ans
- Jeunesse pour les enfants de 11 à 18 ans.



L'Enfance Jeunesse en 2013 sur le territoire c'est : 86 places en crèches, 103 assistantes maternelles agréées, 1 lieu d'accueil parents enfants, 239 places en accueil de loisirs pour les vacances, 93 places en accueil de loisirs le mercredi, 30 places en séjours ados hiver, 52 places en séjours ados été, 140 places en animation de proximité à l'année.

Une organisation en pôle

Petite Enfance 0/3 ans

Le secteur de la Petite Enfance est un secteur très structuré qui répond à une logique d'évaluation des besoins en mode garde de la population active et/ou en recherche d'activité.

Son organisation est territoriale en ce sens que chaque secteur du territoire est pourvu d'une réponse en offre de service.

En 2013, on a pu noter cependant des difficultés grandissantes pour les associations gestionnaires des structures multi-accueil. Principalement composés de parents et d'habitants, ces associations possèdent qu'un très faible potentiel de gestion financière et sont tributaires des financements publics (CAF et collectivités locales) Ces mêmes financements, étant soumis au régime de restrictions que nous connaissons, ne permettent pas, pour autant, d'assumer les exigences règlementaires imposées par les institutions elles-mêmes (repas, couches, mises aux normes diverses....).

Les Objectifs de l'année 2013 étaient clairs :

- Maintien de l'offre d'accueil au même niveau et ajustement en fonction de l'analyse des indicateurs mis en place par le secteur petite enfance , accompagnement des gestionnaires et des équipes opérationnelles.**
- Accompagnement du bureau de l'association « les petits filous » suite aux difficultés de gestion du personnel rencontrés durant l'année 2012,**
- Comité technique des directeurs de structures (à raison d'une réunion mensuelle ou bimensuelle, en fonction du besoin).**
- Installation du service « Relai Petite Enfance » regroupant le RAM existant et l'action globale de la Petite enfance sur le territoire auprès des familles.**

Principale réalisation de 2013

Suite à la fermeture de la crèche, le pôle Petite Enfance-Enfance-Jeunesse de la CC DRAGA a permis de mettre en place une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) dans un local mis à disposition par la commune et la Communauté de Communes. Probablement l'action la plus importante de cette année 2013.



Les assistantes maternelles (ou assistants maternels) peuvent exercer leur profession au sein de maisons d'assistantes maternelles. L'accueil des enfants s'effectue alors au sein de ces maisons, et non plus à leur domicile respectif. Les assistantes maternelles exerçant en maison d'assistantes maternelles sont titulaires d'un agrément les y autorisant. Leurs employeurs restent les parents des enfants confiés.

Enfance 3/10 ans

Avec le Secteur Enfance, on entre dans le champ de l'aspect socioéducatif de l'offre de loisirs, héritage de l'éducation populaire.

Si les structures multi accueil de la Petite Enfance permettent via leur projet éducatif de mettre en rapport l'enfant avec les premiers stades de la socialisation, les structures d'accueil de loisirs de mineurs ont pour vocation de proposer à la population une offre d'activités structurantes permettant à l'enfant de se reconnaître dans son environnement de vie et de pouvoir y agir en le maîtrisant.

La fréquentation de ces structures de loisirs est stable et ne donne pas de signes de faiblesse (quelques fluctuations ponctuelles laissent cependant penser que certaines familles « programment » les périodes de fréquentations des accueils de loisirs), véritable alternative aux modes de gardes traditionnels, il n'en reste pas moins que les familles et les partenaires institutionnelles sont attentifs à l'apport éducatifs et à la qualité de l'encadrement.



Les actions de l'année 2013 dans le détail :

- Recherche d'une plus grande cohérence avec les accueils de loisirs du territoire**
- Mise en œuvre de groupe de travail des directeurs des accueils de loisirs de la communauté de communes pour mutualisation (méthodes, actions, activités...)**
- Réorganisation des modalités et méthodes d'inscriptions à BSA**
- Travail sur l'amélioration du système d'information aux familles à BSA**
- Travail sur l'accueil spécifique des 11 – 13 ans**
- Amélioration du service rendu**
- Élaboration d'un guide de l'Enfance Jeunesse**
- Elaboration d'outils de recrutement et d'évaluation des équipes d'animation**
- Formation des acteurs / mise à niveau**
- Organisation de la FETE DE LA SCIENCE**
- Partenariat dans l'organisation du festival TERRE DES MOMES avec l'association La Ribambelle.**
- Partenariat dans l'animation du CINE PLEIN AIR avec le service culturel de BSA**

Jeunesse 11/17 ans

Nous rencontrons , ici, un public pour lequel il est nécessaire d'être en veille constante, sur son mode de vie, sur son mode d'agir, sur son mode de communication mais surtout sur son évolution possible au sein de notre espace de vie commun. Les structures d'accueil de ce public sont institutionnelles et en charge directe de la Communauté de Communes DRAGA.

Les actions de l'année 2013 dans le détail :

- Programmation annuelle et par vacances en lien avec le projet pédagogique
- Fédération des accueils ados autour d'un projet commun et mise en place d'actions citoyennes
- Travail spécifique sur l'accueil des 11-13 ans
- Initiation d'un projet de jeunes autour de la création d'un skate park
- Création d'une junior association « Even Jeun's »
- Création et participation à un évènement intercommunal innovant : « Fête de la jeunesse » le 1er juin 2013 à Saint Montan par la Junior Association
- Renforcement des outils d'information (brochures, site internet , page Facebook)
- Redéfinition du projet du PIJ et réorganisation de son action sur le territoire (itinérance à terme)
- Mission Locale : accueil d'atelier de recherche d'emploi au local jeunes, permanence sur territoire (Viviers, Saint Marcel, BSA)



Zoom sur Even Jeun's

Even Jeun's est une Junior Association (démarche différente d'une association loi 1901 d'où l'intérêt) créée par des adolescents accompagnés par le service Enfance-Jeunesse de la CC DRAGA. Elle a pour but de créer des évènements en direction des jeunes du territoire. La création de cette Junior Association est le fruit de la réflexion des jeunes d'une part, mais aussi du fait de l'appui des techniciens du service Enfance-Jeunesse qui avait fixé aux adolescents l'objectif d'organiser un évènement, dans les programmes d'animations de l'année. **Le 1er Juin 2013 a donc vu l'organisation de la première Fête de la Jeunesse sur le territoire de la CC DRAGA !**



De nombreuses animations étaient au programme : jeux, buvette (sans alcool pour les enfants), animations en tout genre...et surtout l'évènement était ouvert à toutes les catégories d'âges.



POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Ressources Humaines

La CC DRAGA compte 45 agents permanents, au 31 Décembre 2013.

L'évolution des effectifs entre 2004 et 2014 est étroitement liée aux différents transferts de compétence et choix de mode de gestion intervenus au cours de cette période :

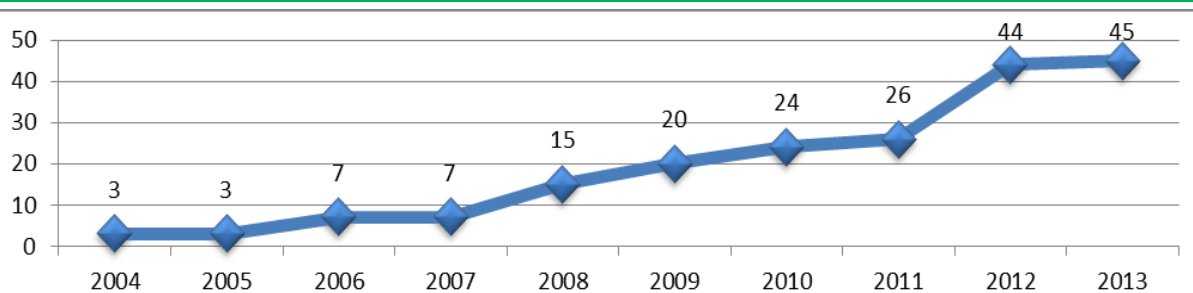
2006 : Création des agences postales intercommunales

2008 : Développement économique, renfort administratif

2009 : Gestion en régie des déchetteries

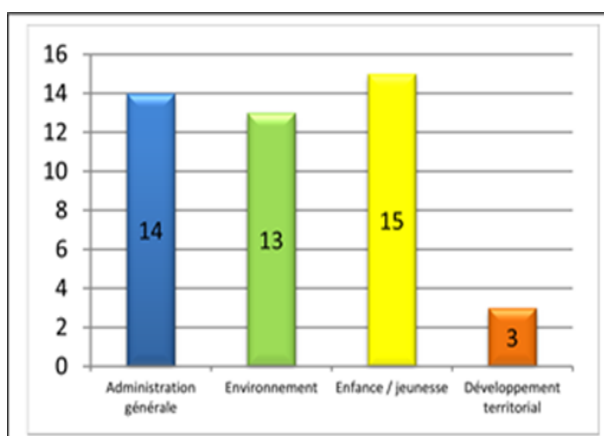
2011 : Programme local de l'Habitat, SPANC

2012 : Transfert du personnel enfance-jeunesse



L'organisation des services de la communauté de commune a été revue au cours de l'année 2013. L'organigramme « en râteau » a fait place à une répartition des effectifs selon 4 pôles de compétence :

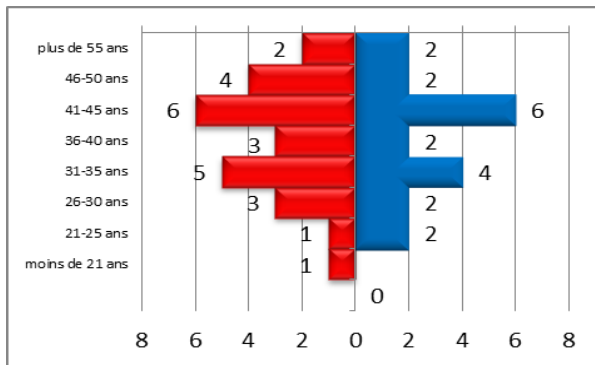
- **Administration générale : Accueil, Finances, Ressources Humaines, Agences Postales**
- **Environnement : Collecte et traitement des déchets, Alimentation en Eau Potable, SPANC, Services Techniques**
- **Enfance/ Jeunesse : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse**
- **Développement Territorial : Développement Economique, Aménagement de l'espace, Politique de l'habitat, Tourisme (transfert)**



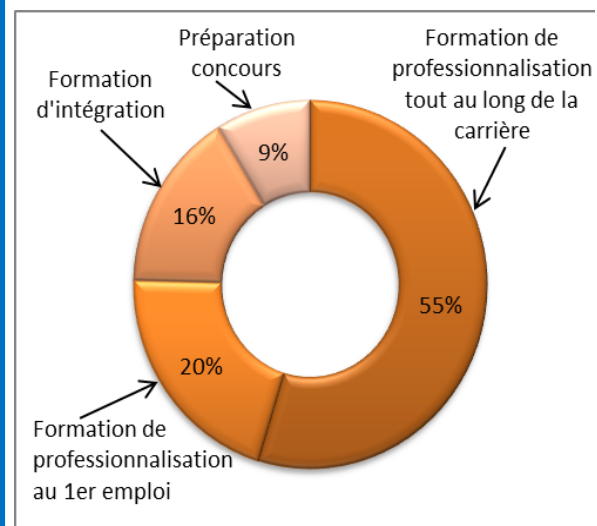
Des effectifs qui restent stables depuis 2012. Le départ à la retraite de Monsieur Harelle en Juin 2013, directeur adjoint et 1er directeur de la CC DRAGA (de 2004 à 2007), ayant été compensé par l'arrivée de deux nouveaux techniciens.

Les femmes représentent près de 56 % de l'effectif permanent de la CC DRAGA, ce qui est inférieur aux moyennes nationales où la part des femmes atteint plus de 60% des effectifs. La moyenne d'âge au 31 décembre 2013 est de 39 ans, ce qui est relativement jeune au regard de la moyenne nationale (43,8 ans pour l'ensemble des salariés de la Fonction Publique Territoriale).

Source : Chiffres clés 2013 Fonction Publique / Ministère de la réforme de l'Etat de la Décentralisation et de la Fonction Publique).



Formations des agents



Au total 126 jours de formation ont été suivis par les agents de la CC DRAGA, répartis en 35 sessions et bénéficiant à 25 agents, soit :

« Intégration » : 20 jours – 4 agents

« professionnalisation 1er emploi » : 26 jours – 6 agents

« professionnalisation tout au long de la carrière » : 69 jours – 23 agents

« préparation concours » : 11 jours – 2 agents

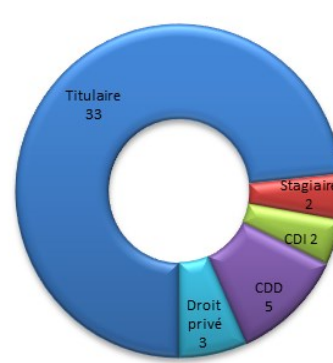
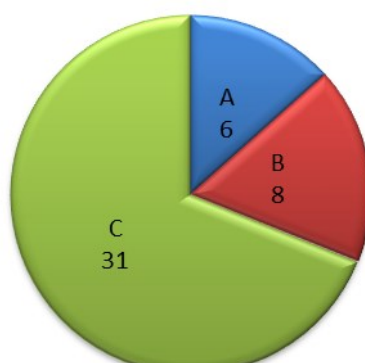
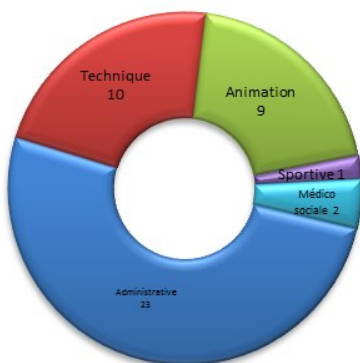
Répartition de l'effectif par statut, catégorie et filière

La grande majorité des agents de la CC DRAGA sont titulaires de la fonction publique territoriale. Cela garantit la stabilité des effectifs et des actions engagées.

Effectif par statut

Effectif par catégorie

Effectif par filière



POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Finances

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Budget principal et budgets annexes

Le budget principal se définit par défaut. Il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.

Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, spanc, zones d'activité...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Budget Principal / Fonctionnement

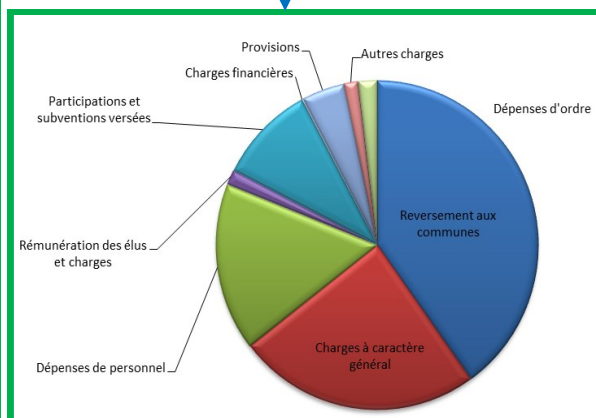
La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services, c'est-à-dire toutes celles qui reviennent régulièrement dans l'année et qui se consomment dans l'année.

Exemple de dépenses : dépenses de personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, téléphone,...), petit entretien (nettoyage, réparations, ...), participation aux charges des organismes extérieurs (syndicats)...

Exemple de recettes : dotation globale de fonctionnement, impôts et taxes, subventions perçues, valorisation des déchets, participation des familles aux activités EJ...

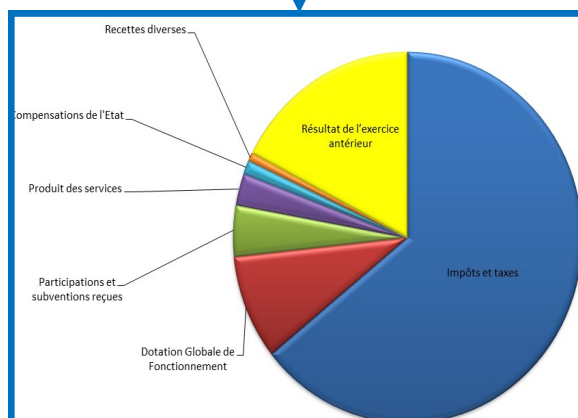
Les dépenses de fonctionnement : 8 718 752,01 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 8 718 752,01 € dont 8 552 782,82 € de dépenses réelles et 165 969,19 € de dépenses d'ordre



Les recettes de fonctionnement : 11 925 432,35 €

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 11 925 432,35 € dont 9 839 972,18 € de recettes réelles et 2 150,70 € de recettes d'ordre ; l'excédent de l'exercice antérieur étant de 2 083 309,47 €



Budget Principal / Investissement

La section d'investissement regroupe toutes les dépenses et recettes relatives à des opérations non répétitives. Elles comprennent essentiellement des opérations d'équipement qui se traduisent par une modification de la valeur et de la consistance du patrimoine de la Collectivité.

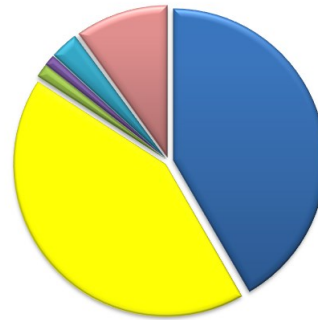
Exemple de dépenses : frais d'étude, acquisition de meubles et immeubles, travaux, remboursement du capital des emprunts, versement de subventions d'équipement

Exemple de recettes : fonds de compensation de la TVA, subventions d'équipement reçues, emprunts...

Les dépenses d'investissement : 925 969,50 €

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 925 969,50 € dont 438 897,13 € de dépenses réelles, 2 330,70 € de dépenses d'ordre et 91 557,53 € de restes à réaliser ; le déficit de l'exercice antérieur étant de 393 184,14 €

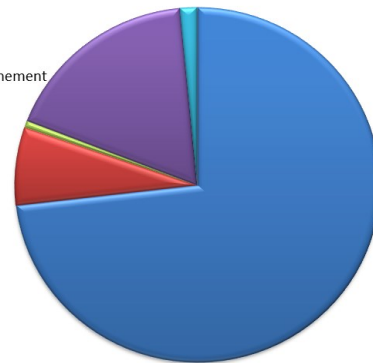
- Acquisition foncières et matériel
- Résultat de l'exercice antérieur
- Travaux
- Remboursement d'emprunt
- Subventions versées-
- Autres dépenses
- Dépenses d'ordre



Les recettes de d'investissement : 945 196,27 €

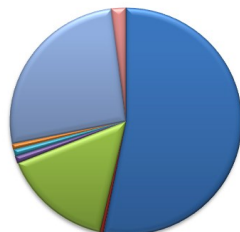
Les recettes d'investissement se sont élevées à 945 196,27 € dont 764 677,08 € de recettes réelles, 166 149,19 € de recettes d'ordre et 14 370,00 € de restes à réaliser.

- Excédent de fonctionnement capitalisé
- FCTVA
- Subventions reçues
- Recettes d'ordre
- Restes à réaliser



Dépenses réelles de fonctionnement par secteurs

- Administration générale
- Communication
- Enfance jeunesse
- Autres
- Programme local de l'habitat
- SPANC
- Gestion des déchets
- Développement économique



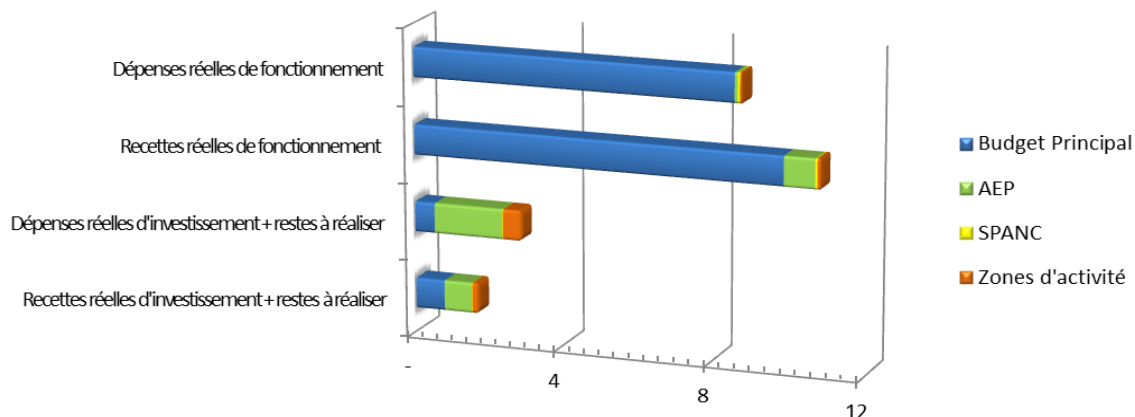
Dépenses réelles d'investissement par secteurs

- Opérations non ventilable
- Administration générale
- Enfance Jeunesse
- Programme local de l'habitat
- Gestion des déchets
- Développement économique



BUDGET ANNEXE DE L'EAU			
<i>Exploitation</i> : excédent global de 1 642 174,59 €		Investissement : déficit global de 773 539,97 €	
Total dépenses	470 239,10	Total dépenses	2 216 152,65
Total recettes	2 112 413,69	Total recettes	1 442 612,68
		Résultat global de clôture	868 634,62
BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)			
<i>Exploitation</i> : excédent global de 518,47 €		Investissement : excédent global de 5 753,95 €	
Total dépenses	52 921,50	Total dépenses	15 600,00
Total recettes	53 439,97	Total recettes	21 353,95
		Résultat global de clôture	6 272,42
BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU BANC ROUGE			
Fonctionnement : excédent global de 101 319,41 €		Investissement : déficit global de 252 975,06 €	
Total dépenses	63 093,39	Total dépenses	526 895,78
Total recettes	164 412,80	Total recettes	273 920,72
		Résultat global de clôture	- 151 655,65
BUDGET ANNEXE DES AUTRES ZONES D'ACTIVITE			
ZA BELLIEURE		Dépenses de fonctionnement 2013	6 306,00
		Déficit cumulé	236 439,12
ZA FANJOUGE		Dépenses de fonctionnement 2013	7 595,84
		Déficit cumulé	354 127,03
ZA GUIGONNE		Dépenses de fonctionnement 2013	36 809,81
		Déficit cumulé	36 809,81
ZA EN CROS		Recettes de fonctionnement 2013	32 702,35
		Déficit cumulé	88 762,30
ZA LE CROS		Recettes de fonctionnement 2013	Aucune opération en 2013
		Déficit cumulé	1 903,50

BUDGETS CONSOLIDES



Agences Postales Intercommunales

Afin de garantir la proximité des Services Publics de La Poste dans certaines communes du territoire, la Communauté de Communes DRAGA assure depuis 2006 la gestion des Agences Postales Intercommunales. Après l'ouverture d'une nouvelle agence postale en juin 2013 sur la commune de Saint Just d'Ardèche, les agences sont désormais au nombre de 5 sur notre territoire. Celles-ci sont situées sur les communes de Gras, Saint Just d'Ardèche, Saint Martin d'Ardèche, Saint Montan et Saint Remèze. Elles sont ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h. En 2013, six agents (5 titulaires et 1 remplaçant) de la Communauté de Communes assurent les services postaux tels que affranchissements, ventes de timbres, dépôts des objets ordinaires, suivi et recommandés, contrats de réexpédition du courrier... mais aussi certains services financiers tels que retraits d'espèces sur compte, mandats cash.

La CC DRAGA assure le financement de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de ce service (personnel et locaux), pour un montant total de 79 823,78 € en 2013. La Poste rembourse ces frais de gestion à hauteur de 88%.

La fréquentation des agences la suivante sur 2013 (moyenne clients par jour) :

	Gras	Saint Martin d'Ardèche	Saint Montan	Saint Remèze	Saint Just d'Ardèche
Client par jour	6	27	27	24	NC
Evolution 2012/2013	+ 20%	idem 2012	+ 3,8%	+ 4,3%	Non Communiqué

Compte tenu du départ de la commune de Saint Remèze, qui a décidé de rejoindre la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (Vallon Pont D'arc), l'Agence Postale Intercommunale de Saint Remèze ne sera plus gérée par la CC DRAGA au 1er Janvier 2014. Le personnel de cette agence a aussi été transféré.





Atelier Galerie
Terre et Feu

Transport à la demande

Il est rappelé que le service de transport est assuré au bénéfice des habitants des communes de Larnas, Gras, Bidon et Saint Remèze ; une rotation est assurée les matins en direction de Bourg Saint Andéol le mercredi et de Pierrelatte le vendredi, et ce moyennant un tarif de 3 euros pour le trajet aller-retour. Suite à la décision du « S.I.V.O.M. du Plateau » de ne plus organiser le transport à la demande, aux différentes délibérations concordantes prises par les communes du territoire et à l'arrêté du Préfet du 19 mars 2009, une modification statutaire a permis à la CC de reprendre cette compétence à compter du 09 mars 2009 ; le relais a été assuré sans difficulté.



Pays d'Art et d'Histoire

Le rôle du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) du Vivarais méridional est de faire du patrimoine culturel un levier de développement à l'échelle du territoire de 39 communes couvertes par quatre communautés de communes (Barres-Coiron, Berg et Coiron, Rhône-Helvie, CC DRAGA). Le Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional structure son activité en quatre missions complémentaires :

Sensibiliser les habitants et les enfants à leur environnement patrimonial

Ces actions sont organisées et menées par le PAH, en collaboration avec d'autres partenaires en direction des publics adultes (journées du patrimoine 2013), des publics mixtes (interventions sur la thématique des ponts) et en direction du jeune public.

Au total, le Pays d'Art et d'Histoire a réalisé, sur des thématiques liées au patrimoine et à l'histoire du PAH ou sur la thématique spécifique des ponts :

- 28 interventions (visites, ateliers...) auprès de classes primaires (Rochemaure, Le Teil, Saint-Just d'Ardèche, Saint-Symphorien sous Chomerac, Alba...) touchant 617 élèves (au cumulé).
- 25 interventions auprès des classes de collèges, surtout du niveau de 5e (le Laoul à Bourg-Saint-Andéol), touchant 652 élèves (au cumulé sur les quatre Communauté de Communes).
- 2 interventions avec le lycée professionnel Marie Rivier (à Bourg-Saint-Andéol), soit 52 élèves au cumulé.

Connaitre et valoriser le patrimoine culturel : Ingénierie patrimoniale

Veiller à la préservation de l'architecture, du paysage, et de l'urbanisme

Le cahier des charges pour la consultation (intervention du bureau d'études) et la préparation du recrutement ont été effectués afin que le projet de mise en route de la Charte architecturale, urbanistique et paysagère puisse être lancé dès le début 2014.

Positionner le territoire comme une destination de tourisme patrimonial

Communauté de Communes DRAGA

La Lettre de l'Intercommunalité
Rentrée 2013

EDITO

Cette lettre spéciale vous fait connaître le CC DRAGA à l'occasion de sa publication à destination de sa population et est en fait une lettre d'information, plus qu'une lettre de bienvenue.

Le thème de l'intercommunalité est au cœur de nos préoccupations.

Bienvenue dans la communauté de communes de la CC DRAGA à l'occasion de sa rentrée 2013. Cette lettre vous présente les différents services proposés par nos communes et les actions que nous mettrons en œuvre pour améliorer votre quotidien.

Nous sommes convaincus que le développement économique est un facteur de croissance, et nous sommes déterminés à vous proposer les différents services nécessaires par nos services.

Enfin, nous travaillons dans la rubrique « Infos Pratiques », avec les différents responsables pour assurer votre satisfaction.

Bonne lecture !

Jean-Paul CROIZIER

Présentation de la CC DRAGA

La Communauté de Communes de la CC DRAGA a été créée le 1er janvier 2013, suite à la fusion de six communes : Bourg Saint André, Saint-Martin, Saint-Rémy et Villars. Elle a été créée dans un esprit de solidarité afin de combler des lacunes de services communales.

Pour pouvoir assurer votre quotidien, les communes ont transféré les compétences à la CC DRAGA et d'offrir une adresse de travail plus adaptée aux besoins de la population.

Le document vous permettra de mieux appréhender les questions de compétences.

Communauté de Communes DRAGA

La Lettre de l'Intercommunalité
Automne 2013

Compétence Tourisme :
Pourquoi un transfert de compétence des communes vers l'intercommunalité ?

Le Conseil Communautaire du 19 septembre 2013 a validé à l'unanimité la prise de transfert de compétence de Tourisme sur le territoire. Cette décision est le fruit de plus de deux ans de réflexion de toutes les communes de ce secteur à savoir les techniciens, des offices de tourisme, les professionnels, et les élus.

Le prix de compétence est partagé dans le sens où elle se trouve à la portée des Offices de Tourisme, ainsi qu'à la mise en place d'une politique touristique identifiée sur le territoire.

Le tourisme est un enjeu majeur pour le territoire, et le fait de voir son développement au niveau intercommunal permet de mutualiser la prise de compétence des services de Tourisme afin d'être mieux structurés, avec une meilleure visibilité, et une communication adaptée.

Le personnel présent dans les Offices de Tourisme et Points d'Informations touristiques sera bien entendu conservé, et devra répondre à des objectifs qui seront définis dans le temps afin de garantir une Excellence, qui est une condition nécessaire à l'augmentation de la qualité de service au touriste, et facteur d'avantage pour la population de la Communauté de Communes.

Alors, tous ensemble, mettons nous à l'œuvre !

Jean-Paul CROIZIER
Président de la CC DRAGA

Offices de Tourisme de la CC DRAGA : Villars, Bourg Saint André et Saint-Rémy. Cela représente une quinzaine d'employés sur cette activité touristique, qui travailleront ensemble à partir de la rentrée 2014, date effective du transfert de Compétence.

Communauté de Communes DRAGA

La Lettre de l'Intercommunalité
Décembre 2013

Départ de St Remède

Par arrêté en date du 27 avril 2013, le Préfet a arrêté la fusion des Communes de Communes et Gorges de l'Ardeche, dans des communes de la France et de l'Yves et « Grand Sud des Gorges de l'Ardeche ».

Le commune de Saint Remède a décidé de sortir de la CC DRAGA à compter du 1er janvier 2014 et de rejoindre la commune voisine de Saint-Genès-de-Lévozy.

La constitution de cette nouvelle intercommunalité est l'objectif de ce qui permet nos territoires dans les années à venir. Ce fait est le résultat des Collaborations Territoriales de 18 Décembre 2012 prévoit une dissolution en 2013.

Plusieurs réunions préparatoires ont été réalisées entre les services de la CC DRAGA et les techniciens de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardeche aux différents échelons.

Les objectifs de ces réunions, « mises en place par la CC DRAGA et la Sous-Préfecture de Largentière, étaient de donner les ordres à mener afin d'assurer la continuité des services à la population à partir du 1er janvier 2014 et anticiper les éventuels problèmes organisationnels et juridiques.

Il est évident que tout changement provoque des bouleversements, des habitudes qui existent ont disparu, des priorités qui peuvent changer également.

Cette lettre a pour objectif de vous informer des événements et changements importants se déroulant sur votre territoire, et qui ont un impact sur votre vie au quotidien.

Jean-Paul CROIZIER
Président de la CC DRAGA

Recevez dans vos boîtes aux lettres ou par mail la lettre d'info de la CC DRAGA. Inscriptions sur le site de la CC DRAGA.

Communauté de Communes DRAGA

La Marjolaine

Place Georges Courtial

07700 Bourg Saint Andéol

Adresse mail : contact@ccdraga.fr
Site internet : www.ccdraga.fr

Directeur de la Publication : Monsieur Jean-Paul Crozier - Président de la Communauté de Communes DRAGA
Crédit photos : CC DRAGA

Rendez-vous sur www.ccdraga.fr pour avoir plus d'informations sur la CC DRAGA

Prochain Rapport d'activités : Juin 2015